

Services

DSN : téléchargez votre nouvelle fiche de paramétrage

Votre nouvelle fiche de paramétrage 2025 sera prochainement disponible sur votre Compte entreprise IRP AUTO et sur net-entreprises. Si votre paie est gérée par un tiers comptable, n'oubliez pas de lui transmettre cette information.

■ Mettez à jour votre logiciel de paie

Une nouvelle fiche de paramétrage 2025 sera bientôt accessible sur votre Compte entreprise : rubrique « Cotisation », « Consultation de vos DSN ». Vous pourrez également la consulter sur le site net-entreprises.fr. Pour garantir le bon traitement de votre DSN en 2025, nous vous conseillons de mettre à jour votre logiciel de paie dès que possible, et au plus tard pour votre DSN de janvier 2025.



Pour télécharger la nouvelle fiche de paramétrage 2025, rendez-vous prochainement sur votre Compte entreprise.



Santé

Mutuelle : déclarez vos salariés dès l'embauche

Vous recrutez prochainement un nouveau salarié ? Déclarez son embauche en quelques clics en vous connectant à votre Compte entreprise. Simple et rapide, plus besoin de déclaration papier !

■ Découvrez la nouvelle version de l'affiliation santé en ligne

Si vous bénéficiez d'un contrat santé IRP AUTO, avec la version optimisée de l'affiliation en ligne¹ vous déclarez l'arrivée prochaine d'un salarié directement sur votre Compte entreprise. Cette anticipation de l'affiliation permet à votre futur collaborateur de compléter son affiliation santé en toute autonomie sur son Compte personnel, assurant ainsi sa couverture dès son premier jour de présence. Veuillez noter que cette démarche ne vous dispense pas de le déclarer lors de votre DSN mensuelle.

■ Des avantages pour vous et votre salarié

- ✓ **Facile** : vous validez l'affiliation² réalisée par votre salarié et disposez des informations pour gérer sa paie.
- ✓ **Sécurisé** : toutes les informations sont transmises directement par votre salarié à partir de son Compte personnel, un espace 100 % sécurisé.
- ✓ **Simple et rapide** : votre salarié bénéficie rapidement des services santé. Sa carte de tiers payant est mise à sa disposition sur son Compte personnel et l'application mobile quelques jours après votre validation.



Pour en savoir plus, rendez-vous sur www.irp-auto.com.



¹ Ce service concerne exclusivement les nouveaux salariés non présents dans les effectifs de l'entreprise.

² Selon la situation du salarié, vous pouvez valider sa demande de dispense.

Services

Des guides pour faciliter vos démarches

Pour vous accompagner dans l'utilisation des services IRP AUTO et vous faire gagner du temps, différents supports sont à votre disposition dans votre Compte entreprise. N'oubliez pas de consulter régulièrement la rubrique « Aide et tutoriels », enrichie fréquemment !



■ Guides, fiches pratiques, tutoriels vidéo : choisissez votre support !

Vous souhaitez gérer les affiliations santé de vos salariés³, suivre un arrêt de travail, consulter vos contrats, déclarer un décès, régler vos cotisations en ligne avec le prélèvement SEPA ou donner délégation à votre comptable ? Pensez à la rubrique « Aide et tutoriels » : accessible depuis votre Compte entreprise, elle vous fournit des informations pédagogiques sur tous ces sujets.

Vous y retrouverez des bonnes pratiques pour gérer votre protection sociale, grâce à une variété de guides, tutoriels et fiches pratiques. Ces supports sont régulièrement mis à jour pour intégrer les dernières nouveautés. Et en janvier, vous découvrirez la nouvelle version du *Guide des formalités 2025*. Pour vos démarches administratives, pensez à consulter régulièrement cette rubrique !



Pour découvrir les supports, connectez-vous à votre Compte entreprise.



Prévoyance

Décès : évolution pour les concubins

À compter du 1^{er} janvier 2025, les règlements de prévoyance évoluent. Dans le cadre de la clause de désignation standard des prestations décès, le conjoint désigne exclusivement le conjoint marié ou pacsé.



■ Les changements

Pour qu'un concubin puisse bénéficier du capital décès, il est désormais nécessaire de le désigner nominativement. Toutes les personnes concernées par cette situation familiale doivent compléter une clause de désignation particulière.

Nous vous encourageons à informer vos salariés de ce changement des contrats prévoyance IRP AUTO. Si la clause particulière n'est pas transmise à IRP AUTO, la clause standard sera appliquée en cas de décès. Dans ce cas, le capital décès sera alors versé aux ayants droit selon l'ordre successoral.

À noter : seules les personnes mariées ou pacsées peuvent prétendre au versement d'une rente de conjoint. De même, l'allocation d'obsèques en cas du décès du conjoint sera versée uniquement aux salariés mariés ou pacsés.

■ Comment faire ?

Pour les personnes qui souhaitent que leur concubin bénéficie du capital décès, une fiche explicative est à disposition pour les aider à remplir une clause de désignation particulière. Il suffit ensuite de :

- télécharger, compléter et signer le formulaire,
- joindre la copie recto verso de la carte d'identité du titulaire du contrat,
- les adresser par courrier à Groupe IRP AUTO - Désignation de bénéficiaires
8, rue P.-A.-Chadouteau - CS 70000 - 16909 Angoulême cedex 9.



Pour en savoir plus, rendez-vous sur www.irp-auto.com



³ Selon contrats.

Santé

Les cartes de tiers payant 2025 bientôt disponibles

Si vous avez souscrit à un contrat santé collectif, vos salariés recevront très prochainement leur carte de tiers payant 2025.

Vos salariés affiliés à la mutuelle IRP AUTO recevront leur carte de tiers payant 2025, par courrier à leur domicile, au plus tard le 31 décembre. La version dématérialisée, accessible depuis l'application mobile IRP AUTO Santé, sera quant à elle mise à jour automatiquement le 1^{er} janvier. Partagez-leur cette information !



Pour en savoir plus, rendez-vous sur www.irp-auto.com.



■ Hausse du prix des consultations médicales

À partir du 22 décembre, le tarif d'une visite chez le généraliste coûtera 30 €, contre 26,50 € actuellement. La Sécurité sociale remboursera 19 € et la mutuelle 9 €. Cette hausse est prise en charge par la Sécurité sociale et IRP AUTO⁴ ; le patient ne paiera que la participation forfaitaire de 2 €⁵.

Conformément à l'accord signé entre l'Assurance maladie et les médecins libéraux le 4 juin 2024, d'autres augmentations de tarifs suivront. Par exemple, pour les enfants de moins de 6 ans, le coût de la consultation passera à 35 €, contre 31,50 € actuellement.

⁴ Si vous bénéficiez d'un contrat santé IRP AUTO et que le généraliste consulté est déclaré comme médecin traitant.

⁵ La Sécurité sociale applique dans la majorité des cas une participation forfaitaire comprise entre 2 et 3 € sur les consultations ou actes réalisés par un médecin, sur les examens radiologiques et les analyses de biologie médicale.

Suivez-nous sur 



Qui connaît bien protège bien